

Le concept d' « accessibilité universelle »



*Accompagner vos projets,
construire l'avenir.*



Le concept d' « accessibilité universelle »

Le concept d' « accessibilité universelle » ou de « conception universelle » est apparu au début des années 80 dans de nombreux pays : Etats-Unis, Irlande, Japon notamment, mais surtout au Canada. En France, cette notion a été introduite dans la formation des professionnels de l'environnement bâti, ou encore sur le plan législatif avec les lois successives 2002, 2005 et 2009, avec la pleine participation des personnes handicapées dans la société.

CONCEPT ET PRINCIPE

L'accessibilité universelle s'adresse à tous les personnes en situation de handicap (moteur, psychique, mental, sensoriel). Elle concerne l'accessibilité architecturale, communicationnelle, relationnelle, et les produits de consommation courante. Tous les secteurs qui composent la société doivent donc être pris en compte (loisirs, scolarisation, insertion professionnelle, etc). Le principe d'accessibilité universelle doit être appliqué dès la conception d'un projet ou d'un service. Il vise à éliminer tous les obstacles rencontrés en adaptant l'environnement aux besoins et activités de tous.

Elle se distingue de l'accessibilité du bâti, dont on parle beaucoup depuis la loi 2005. Cette loi fixe en effet au 1^{er} janvier 2015 la date limite de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), quel que soit le type de handicap. Cette accessibilité du bâti n'est qu'une partie de ce qu'on appelle l' « accessibilité universelle ».

QUELQUES DEFINITIONS

« L'accessibilité universelle vise à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Cette approche considère non seulement les besoins des personnes qui ont une déficience mais également ceux de toutes personnes pouvant être confrontées à des situations de handicap. [...] Il faut comprendre que le concept d'accessibilité universelle ne repose pas uniquement sur la notion d'adaptation des lieux physiques et ce, bien qu'il s'agisse là d'un élément important dont il faut tenir compte. Il repose en fait sur le principe que tout citoyen doit pouvoir avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population et ce, au même endroit, de la même façon et avec la même qualité de service. Tous les secteurs d'activités qui composent notre société doivent donc être considérés [...]. »
Association des Personnes Handicapées de la Rive Sud-Ouest (APHRSO) – Québec, Canada

« L'accessibilité universelle est la capacité d'atteindre les biens, les services ou les activités désirés par un individu. » David Caubel, Outils et méthodes des enjeux/impacts sociaux d'une politique de transports urbains : le concept d'accessibilité, Colloque de l'ASRDLF, Lyon, septembre 2003

« L'accès à tout pour tous », une des définitions de l'APF

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. » Loi du 11 février 2005

LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE (d'après le plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées)

Participation à la vie politique et publique

- Permettre l'accessibilité des bureaux de vote
- Rendre accessibles les informations concernant les élections dans tous les formats adaptés aux handicaps

Participation à la vie culturelle

- Encourager les institutions et organismes, à tous les niveaux, à rendre les œuvres accessibles en faisant usage si besoin de la technologie
- Permettre l'accès des établissements et services culturels aux personnes handicapées

Information et communication

- Fournir les informations administratives aux personnes en situation de handicap dans des formats accessibles
- Rendre accessibles tous les outils d'apprentissage en ligne
- Rendre accessibles les sites internet des organismes publics, et encourager les organismes privés dans cette voie

Education

- Encourager le développement d'un système éducatif unifié (ordinaire et spécialisé)
- Permettre l'accessibilité des programmes et matériels pédagogiques, et des lieux d'enseignements

Emploi

- Encourager les embauches de personnes en situation de handicap
- Promouvoir des mesures visant au maintien dans l'emploi de personnes dont le handicap survient au cours de la vie

Environnement bâti

- Permettre l'accessibilité des bâtis en création
- Promouvoir l'accessibilité du bâti existant, en tenant compte de la nature spécifique des bâtiments historiques quand il y a lieu
- S'assurer des contenus des formations architecturales

Transports

- Rendre accessibles les transports publics
- Permettre l'accessibilité de l'information donnée dans les transports publics

Vie dans la société

- Promouvoir une politique de logement visant à faciliter la vie des personnes en situation de handicap

Protection juridique

- Lutter contre les discriminations

UN EXEMPLE CONCRET : LE PARC DE LA VILLETTE A PARIS (lieu culturel)

Le « nouveau » Parc de la Villette a été inauguré le 14 juin 2012 et fait la part belle au concept d'accessibilité universelle :

- L'espace d'accueil et d'information profite d'un nouveau cheminement podotactile et d'une visibilité renforcée avec un contraste de couleurs ;
- Cet espace met à disposition des agents formés à l'accueil de tous les handicaps, ainsi que des bornes tactiles pour mieux faire connaissance avec le Parc ;
- Le Parc est également conçu pour offrir un cadre de travail favorable à tous les salariés, avec la domotique nécessaire et boucles magnétiques, par exemple, dans les salles de réunion ;
- De nombreux équipements numériques sont installés dans le Parc, adaptés à tous ;
- Tous les espaces extérieurs ont vu leurs cheminements revus avec notamment la suppression de tous les obstacles ;
- Une programmation culturelle accessible permanente sera mise en place à chaque saison (par exemple une programmation de films en audio-description).

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site du Conseil de de l'Europe, Cohésion sociale : http://www.coe.int/t/DG3/default_fr.asp

Le site internet de l'association Accès Universel : <http://www.accesuniversel.eu>

Loi 2005 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : http://www.accesuniversel.eu/wp-content/uploads/2011/05/Loi-f%C3%A9vrier-2005_Egalit%C3%A9-des-chances.pdf

Le site « accessibilité universelle » de l'APF : <http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr/>